

aux besoins de leur famille au cours des mois d'hiver. Nos sans-travail ne demandent point la charité; ils veulent travailler. Qu'on leur en donne l'opportunité, et si c'est impossible, je demande au Gouvernement d'amender la loi sur l'assurance-chômage pour accorder une plus grande protection sociale à cette catégorie de travailleurs en réduisant la période de qualification.

Dans les régions neuves comme la nôtre, les bûcherons et les cultivateurs sont les pionniers du 20^e siècle, et leur seule présence en des régions qui sont appelées à se "développer" économiquement est essentielle à leur "développement" futur.

Il faut donc prendre tous les moyens nécessaires pour permettre à ces pionniers de rester sur leurs terres, et si nous devons amender la loi sur l'assurance-chômage pour ce faire et pour assurer à l'industrie du bois la main-d'œuvre dont elle a besoin, nous ne pouvons hésiter à adopter pareille mesure législative.

Je suis fier de rendre un hommage spécial aux colonisateurs de mon comté et de tout le pays, car ils font partie de l'élite de cette grande nation.

Puisque mon temps est limité, je ne ferai que le signaler, mais qu'il me soit permis de vous rappeler que le cultivateur constitue un élément de stabilité au point de vue matériel; au fait, en plus d'être la pierre angulaire de la prospérité matérielle de notre vaste pays, il est également un facteur de santé morale sur le plan social. Il me semble nécessaire que l'on maintienne à son endroit une politique de soutien des prix des principaux produits agricoles, notamment le beurre, le fromage, le porc, les œufs et la volaille. Il serait également bon que l'on envisage la possibilité de réduire le taux d'intérêt de l'argent que les cultivateurs doivent emprunter pour améliorer leurs fermes et de créer un organisme central des marchés des produits agricoles. J'espère donc que le Gouvernement sera aussi empressé d'adopter ces mesures qu'il le fut pour le blé de l'Ouest.

En ma qualité de maire de la cité de Chicoutimi, il me semble nécessaire que le gouvernement envisage la possibilité de procéder à l'élimination des 15 traverses à niveau qui sillonnent notre ville, de l'ouest à l'est, et qui constituent un danger constant pour les automobilistes, d'autant plus que toutes ces traverses sont situées au bas des côtes. La réalisation du plan Fairweather corrigerait cette situation intolérable, et je me ferai un plaisir de communiquer les renseignements nécessaires aux autorités gouvernementales à ce sujet.

[M. Gauthier (Chicoutimi).]

Même si l'honorable ministre des Transports n'a point mentionné le port de Chicoutimi ces jours derniers à la Chambre, je suis persuadé qu'il sait que ce port fait partie de la chaîne des ports nationaux, et je l'invite à venir à Chicoutimi se rendre compte de l'état de délabrement de certaines parties de ce port, afin qu'il y autorise les améliorations portuaires nécessaires. J'ajouterai qu'il faudrait aussi qu'un relevé du lit de la rivière Saguenay soit fait sur une distance de quatre milles en aval de Chicoutimi pour qu'il puisse y autoriser le redressement qui s'impose, ainsi que le creusage nécessaire, afin de permettre aux navires de tous les tonnages de se rendre à Chicoutimi en tout temps. Il faudrait aussi songer sérieusement à étudier la possibilité d'accorder à Radio-Canada l'autorisation d'ériger à Chicoutimi un poste de télévision qui serait relié au réseau national. Il y a des canaux disponibles à cet effet, et je pense que le gouvernement pourrait sans inconvénient accorder un tel permis.

Il faudrait aussi construire des murs de soutènement, non seulement en bordure du Saguenay à Chicoutimi et à Chicoutimi-Nord, mais également à Port-Alfred, le long du boulevard Grande-Baie, et même plus loin, à l'Anse Saint-Jean et au Petit-Saguenay, de même qu'à Valin et Saint-Fulgence. Un viaduc s'impose à Port-Alfred depuis longtemps, et je demande que l'on étudie cette possibilité le plus tôt possible.

A titre d'ancien président de l'Union des municipalités de la province de Québec, que l'on me permette de signaler un sujet d'intérêt capital pour nos municipalités. Tous savent que la rareté de l'argent et les restrictions du crédit sont actuellement les problèmes les plus angoissants pour nos municipalités. Il est présentement difficile et coûteux de vendre des obligations, et, en certains cas, impossible de trouver preneur pour les obligations offertes, même si les projets à financer sont absolument nécessaires aux besoins des municipalités et si l'on offre toutes les garanties nécessaires, sans compter que dans les cas où des "financements" ont été faits, le coût du loyer de l'argent a augmenté sensiblement.

Au coût plus élevé des emprunts municipaux s'ajoute également l'augmentation du coût de la main-d'œuvre et des matériaux. Le contribuable, de plus en plus, a des exigences accrues qui augmentent encore le coût des services, d'où la nécessité de trouver de nouvelles sources de revenu pour faire face à la situation. Conséquemment, il y aurait peut-être lieu de se diriger vers nos gouvernements supérieurs pour obtenir une part des